Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-262200595-20261022-CCAS2026191002-DE

DELIBERATION REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C. C. A. S. DE BEGARD du lundi 19 octobre 2026

Date de convocation : 24/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, légalement convoqué, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la salle de la Forge, en séance publique, sous la présidence de M. Gildas HERVÉ, Président.

Nombre de membres en exercice : 14

Etaient présents : Belin Wilbert, Briand Sandrine, Crenn Meghane, Geffroy Martine, Hadjadje Valérie, Hervé Gildas, Huet Edith, Le Balch Annick, Le Balch Elise, Le Bellec Yveline, Nicol Marie-Noëlle, Saliou Philippe, Trogoff Olivier.

Etaient absents représentés : Le Bras Christine, pouvoir donné à Belin Wilbert

Etaient excusés : Goasdoue Marylène

Secrétaire de Séance : Belin Wilbert

CCAS 2026 1910 02 : Décision modificative n°2 au budget primitif 2026 – Budget principal du C.C.A.S. 10100

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.2312-1 et suivants ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57, applicable au budget principal 10100 CCAS ;

VU la délibération n° CCAS 2026 2702 02 approuvant le budget primitif 2026 pour le budget principal du CCAS 10100 ;

CONSIDÉRANT la Décision Modificative n°1 votée lors du conseil du 15 juin 2026, ajustant les crédits afin de permettre l'acquisition de 6 glacières pour la banque alimentaire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient à nouveau d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2026 afin de tenir compte d'un besoin complémentaire de dotation aux amortissements, sans incidence sur l'équilibre général du budget ;

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Bégard, propose au conseil d'administration du CCAS d'adopter les modifications aux inscriptions budgétaires comme suit, équilibré en dépenses et en recettes pour chaque section :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	VARIATION EN DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	VARIATION EN DM
042 - 6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 300,00 €	Chap. 74 - 74888 Attributions et participations autres	+ 300,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	+300,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	+300,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	VARIATION EN DM	RECETTES D'INVESTISSEMENT	VARIATION EN DM
Chap. 21 - 2188 -Autres immobilisations corporelles	+ 300,00 €	040 - 28188 - Amortissements des immobilisations corporelles - Autres	+ 300,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	+300,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	+300,00 €

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-262200595-20261022-CCAS2026191002-DE

Après avoir procédé au vote, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la décision modificative n°2, telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,
Gildas HERVÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Mairie 22140 BEGARD

Le secrétaire de séance,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Mairie 22140 BEGARD